



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation

Question écrite n° 90803

Texte de la question

M. Xavier Bertrand interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la reconnaissance de la spécialité d'allergologie dans le cadre de la réforme du 3e cycle des études médicales. Actuellement l'allergologue est un médecin - généraliste ou spécialiste d'organe - qui a suivi une formation complémentaire spécifique en allergologie. Il prend en charge tous les champs de la pathologie allergique (respiratoire, cutanée, alimentaires, médicamenteuse, venins). En Europe, quinze pays ont d'ores et déjà reconnu la spécialité. Il souhaite savoir si le Gouvernement entend construire une formation universitaire avec un vrai référentiel métier d'allergologue et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90803

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 novembre 2015](#), page 8041

Question retirée le : 19 janvier 2016 (Fin de mandat)